

## ATTESTATION

### MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise  
**KOMMANDO-DIABLOTIN 2010**  
pour l'exercice du **01/01/2010** au **31/12/2010**  
et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par les normes définies  
par l'Ordre des Experts Comptables .

A l'issue de mes travaux comptables qui ne constituent pas un audit, je n'ai pas  
relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes:

- Total du bilan:	55 609
- Chiffre d'affaires:	70 311
- Résultat net comptable:	26 591

Fait le

Désignation de l'entreprise			KOMMANDO-DIABLOTIN 2010		Néant		*
Adresse de l'entreprise			10 RUELLE DE L'AVOCAT		72000 LE MANS		
Numéro SIRET *			4 1 0 4 9 1 6 0 9 0 0 0 2 1				
Durée de l'exercice en nombre de mois *			12		Durée de l'exercice précédent * 12		
					Exercice N c/bs le		Exercice N - 1 c/bs le
					31/12/2010		31/12/2009
<b>ACTIF</b>			Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3
							Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012		
		Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *	028	49 409	030	34 534	14 875	4 640
	Immobilisations financières * (1)	040		042			
	<b>Total I (5)</b>	044	49 409	048	34 534	14 875	4 640
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052		
		Marchandises *	060	201	062		201
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	10 602	070		10 602
		Autres * (3)	072	268	074		268
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	29 661	086		29 661	16 285
	Charges constatées d'avance *	092		094			
	<b>Total II</b>	096	40 734	098		40 734	33 218
<b>Total général (I + II)</b>	110	90 143	112	34 534	55 609	37 859	
<b>PASSIF</b>					Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120			9 889	27 994	
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126					
	Réserves réglementées *	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * 131 )	132					
	Report à nouveau	134					
	Résultat de l'exercice	136			26 591	8 105	
	Provisions réglementées	140					
<b>Total I</b>	142			36 481	36 100		
Provisions pour risques et charges	<b>Total II</b>	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			17 000		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166			27	121	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés à l'exercice N : ..... 169 )	172			2 100	1 637	
	Produits constatés d'avance	174					
<b>Total III</b>	176			19 128	1 758		
<b>Total général (I + II + III)</b>					180	55 609	37 859
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise **KOMMANDO-DIABLOTIN 2010**Néant \*

Exercice N clos le

31/12/2010

Exercice N - 1 clos le

31/12/2009

1

2

**A - RÉSULTAT COMPTABLE**

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210	4 143	3 069
	Production vendue	biens services *	dont export et livraisons intracommunautaires	215		
				217	2 563	
				218	66 168	65 741
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222		
	Production immobilisée *			224		
	Subventions d'exploitation reçues			226		
Autres produits			230			
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	70 311	68 810
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234	1 136	732
	Variation de stock (marchandises)*			236	-36	158
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	3	1 160
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240		
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : ..... - immobilier : .....		242	32 809	38 043
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle * 243 148)		244	1 358	2 296
	Rémunérations du personnel*			250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	5 148	15 295
	Dotations aux amortissements*			254	3 391	3 196
	Dotations aux provisions			256		
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259			
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260			
Total des charges d'exploitation (II)				264	43 810	60 881
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>				270	26 500	7 928
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers	(III)		280	91	222
	Produits exceptionnels	(IV)		290	0	30
	Charges financières	(V)		294		2
	Charges exceptionnelles	(VI)		300	0	73
	Impôts sur les bénéfices*	(VII)		306		
<b>2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)</b>				310	26 591	8 105
<b>B - RÉSULTAT FISCAL</b>				312	26 591	314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles*			322		
	Impôts et taxes non déductibles* (Cf page 7 de la notice 2033.not)			324	489	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	
Déductions	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		Zone franche urbaine (44, octies et octies A)	987	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		Jeune entreprise innovante (44, sexies A)	989	
	Divers *dont : ZFA (44 quater décies)	345		Investissements Outre-mer	344	
				Zone franche Corse (44, décies)	988	
				Pôle de compétitivité (44, undécies)	990	
				Créance due au report en arrière du déficit	346	
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b>				352	27 080	354
Déficits	Déficits de l'exercice reporté en arrière : (Entreprise I.S. seulement)			356		
	Déficits antérieurs reportables : * ..... dont imputés sur le résultat :					360
<b>RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS</b>				370	27 080	372
Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	489	Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant*	380	4 659	n° du centre de gestion agréé : 388 104755
Montant de la T.V.A. collectée	374	13 350	Effectif moyen du personnel * :	376		dont apprentis : ..... handicapés : .....
Montant de la T.V.A. déductible sur biens et services (sauf immobilisations) :	378	4 263	Montant des prélèvements personnels de marchandises *	399		

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Copyright Mtae (2010)

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

3

**IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES**

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts).		Désignation de l'entreprise : <b>KOMMANDO-DIABLOTIN 2010</b>							Néant <input type="checkbox"/> *	
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
		Autres	410		412		414		416	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452	<b>10 233</b>	454		456	<b>10 233</b>	
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470	<b>35 783</b>	472	<b>3 392</b>	474		476	<b>39 176</b>	
Immobilisations financières		480		482		484		486		
<b>TOTAL</b>		<b>490</b>	<b>35 783</b>	<b>492</b>	<b>13 626</b>	<b>494</b>		<b>496</b>	<b>49 409</b>	
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542	<b>539</b>	544		546	<b>539</b>	
	Matériel de transport	550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles	560	<b>31 142</b>	562	<b>2 852</b>	564		566	<b>33 994</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>570</b>	<b>31 142</b>	<b>572</b>	<b>3 391</b>	<b>574</b>		<b>576</b>	<b>34 534</b>	
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES										
(19%, 15% et 0% (1) pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle		1	2	3	4	5				
		6	7	8	9	10				
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
					Court terme *	Long terme				
						19% ⑥	15% ou 16% ⑦	0% ⑧		
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧			
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
<b>TOTAL</b>	<b>578</b>	<b>580</b>	<b>582</b>	<b>584</b>	<b>586</b>	<b>581</b>	<b>587</b>	<b>589</b>		
Plus-values taxables à 19% (1)			579	Régularisations	590	583	594	595		
Résultat net de la concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 <i>terdecies</i> ).						591				
<b>TOTAL</b>					<b>596</b>	<b>585</b>	<b>597</b>	<b>599</b>		

EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Copyright Mtae (2010)

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 210E et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

## RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES

Formulaire obligatoire (article 302 <i>Septies</i> A bis du Code général des impôts).		Désignation de l'entreprise : <b>KOMMANDO-DIABLOTIN 2010</b>						Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
<b>I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>									
<b>A NATURE DES PROVISIONS</b>		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
<b>TOTAL</b>		<b>680</b>		<b>682</b>		<b>684</b>		<b>686</b>	
<b>B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>				<b>C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b> (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
		Dotations		Reprises					
Immob. incorporelles	700		705			1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Terrains	710		715			2			
Constructions	720		725			3			
Inst. techniques mat. et outillage	730		735			4			
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745			5			
Matériel de transport	750		755			6			
Autres immobilisations corporelles	760		765			7			
<b>TOTAL</b>	<b>770</b>		<b>775</b>			Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		<b>780</b>	
<b>II DÉFICITS REPORTABLES</b>									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)								982	
Déficits imputés								983	
Déficits reportables								984	
Déficits de l'exercice								860	
Total des déficits restant à reporter								870	
<b>III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C</b>									
Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI								995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)								996	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

**DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE**

Désignation de l'entreprise : <b>KOMMANDO-DIABLOTIN 2010</b>		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : <b>01/01/2010</b> et clos le : <b>31/12/2010</b>		Durée en nombre de mois <b>12</b>	
<b>I - Production de l'entreprise</b>		<b>A</b>	<b>B</b>
Ventes de marchandises	991		108
Production vendue - Biens	991		109
Production vendue - Services	992		141
Production stockée	964		111
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	965		143
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère financier (en partie)	966		113
Autres produits de gestion courante	967		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun			115
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée			116
Transferts de charges de personnel et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	993		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	997		118
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	998		119
<b>TOTAL 1</b>	<b>994</b>		<b>144</b>
<b>II - Consommation de biens et services en provenance de tiers</b>		<b>A</b>	<b>B</b>
Achats de marchandises (droits de douane compris)	969		121
Variation de stocks (marchandises)	970		122
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	971		123
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	972		145
Autres achats et charges externes à l'exception des loyers et redevances	973		125
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois			146
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois à un assujetti TP	974		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	985		128
Autres charges de gestion courante	975		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun			148
Abandons de créances à caractère financier (en partie)			149
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante			150
Taxe sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs ...), T.I. P.P	976		133
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois à un assujetti TP	977		
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois			135
<b>TOTAL 2</b>	<b>978</b>		<b>152</b>
<b>III - Valeur ajoutée produite</b>		<b>A</b>	<b>B</b>
Calcul de la Valeur Ajoutée	<b>TOTAL 1-TOTAL 2</b>	<b>979</b>	<b>137</b>
<p><b>Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).</b></p>			

EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Copyright M.a.e (2010)

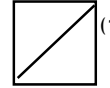
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 969 à 974, 975 et 976 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 965 et portées en ligne 985.

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.).

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2010

N° SIRET 4 1 0 4 9 1 6 0 9 0 0 0 2 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE KOMMANDO-DIABLOTIN 2010

ADRESSE (voie) 10 RUELE DE L'AVOCAT

CODE POSTAL 72000 VILLE LE MANS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	0
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	0

I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)

Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions

Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)

Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions

Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrit en bas à droite de cette même case.

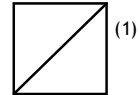
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.).

( liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital )



Néant  \*

EXERCICE CLOS LE  N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL  VILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire  
 (art. 53 A ou 302 septies A bis  
 du Code Général des Impôts.)

**IMPÔT SUR LE REVENU**  
**Bénéfices industriels et commerciaux**

Timbre à date du service

 Exercice ouvert le **01/01/2010** Régime "simplifié d'imposition"  ou "réel normal"  (cocher la ou les cases correspondantes)  
 et clos le **31/12/2010** Option pour la comptabilité super-simplifiée  TVA 

 Adresse du service ou doit être déposée cette déclaration  
**SIE DU MANS EST**  
**33 AV DU GENERAL DE GAULLE**  
**72038 LE MANS CEDEX**

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du domicile de l'exploitant si elle est différente de l'adresse de la direction de l'entreprise :

**A IDENTIFICATION**
**KOMMANDO-DIABLOTIN 2010**  
**10 RUELLE DE L'AVOCAT**  
**72000 LE MANS**

Identification du destinataire

<b>113</b> Insp. /IFU	<b>310979</b> N° dossier	<b>41049160900021</b> N° Siret
--------------------------	-----------------------------	-----------------------------------

 Préciser :  
 l'ancienne adresse en cas de changement :

le téléphone :

**B DIVERS**

Activités exercées (souligner l'activité principale) :

**PRESTATAIRES SERVICES**  
**INFORMATIQUE / FORMATION**
Personne inscrite au répertoire des métiers (cochez la case) **C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION** (voir renvois page 4)

	Col. 1	Col. 2
<b>1 Résultat fiscal</b> Bénéfice col.1, Déficit col. 2 (report XN ou XO du 2058 A ou 370 ou 372 du 2033 B)	<b>27 080</b>	
<b>2 Revenus de valeurs et capitaux mobiliers</b> (compris dans les résultats ci-dessus)		
– Revenus exonérés de l'impôt sur le revenu .....	a	
à déduire : quote-part des frais et charges correspondants ① .....	b	
revenus nets exonérés (a - b) .....	c	
– Revenus soumis à l'impôt sur le revenu ② .....	d	
<b>3 Total</b>	<b>27 080</b>	
<b>4 Bénéfice imposable</b> (col. 1 - col. 2) ou <b>Déficit déductible</b> (col. 2 - col. 1) ③	<b>27 080</b>	

<b>5 Plus-values</b> taxées selon les règles prévues pour les particuliers ④	à court terme et à long terme exonérées ⑤	à long terme imposables au taux de 16% ④
à long terme différée de 2 ans (art 39 quinquies 1-1 du CGI) ④	dont plus-values à long terme exonérées (art.151 septies A du CGI) ⑥	

<b>6 Exonérations et Abattements</b>	zone franche Corse <input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/> ⑦
Entreprise nouvelle art. 44 sexies <input type="checkbox"/>	Zone franche d'Activités <input type="checkbox"/>	Jeune entreprise (JEI) <input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies) <input type="checkbox"/>
ZFU art. 44 octies et 44 octies A <input type="checkbox"/>			
Exonération ou abattement pratiqué ⑦	sur les plus-values à long terme imposables au taux de 16%	sur le bénéfice	

<b>7 Imputations</b> (Vous pouvez vous reporter utilement à la notice 2041 GD en vigueur au moment de l'utilisation de cette déclaration disponible sur le site <a href="http://www.impots.gouv.fr">www.impots.gouv.fr</a> )	Afférent aux revenus de valeurs mobilières	Montant du crédit d'impôt en faveur de la recherche	Crédit d'impôt en faveur de la formation des dirigeants	Crédit d'impôt famille
Réduction d'impôts en faveur du mécénat	Crédit d'impôt pour investissements en Corse	Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	Autre imputations	

<b>8 BIC non professionnels</b> (2031 Ter)	a—BÉNÉFICE	B—DÉFICIT	C—PLUS-VALUE
--	------------	-----------	--------------

<b>9 Valeur Ajoutée de l'Entreprise</b>	Report de la colonne B ligne OG du tableau 2059-E ou colonne B ligne 137 du 2033-E
---	--

Facilitez-vous l'impôt et faites vos démarches sur internet avec le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

Nom, adresse, téléphone, télécopie :

**CABINET PIERRE DEVOS** **54 Avenue Kléber**  
**75116 PARIS**

 - du comptable et/ou du conseil \*  I  
 - du CGA
n° d'agrément du CGA **104755**
**CGA DE LA REGION PARISIENNE** **36 rue de Picpus**  
**75012 PARIS**
**Visa** et cachet du membre de l'Ordre des experts-comptables  
 ou de l'association de gestion et de comptabilité \*\*

 À ..... le **16/03/2011**  
**Signature et**  
**qualité du déclarant**

 \* Préciser dans le cadre ci-dessus s'il fait ou non partie du personnel salarié de l'entreprise (S : Salarié, I : Indépendant).  
 \*\* Lorsque la déclaration de résultat et la liasse fiscale d'un adhérent d'un centre de gestion agréé sont transmises via la procédure TDFC, la partie relative au visa doit comporter les informations suivantes : nom et n° SIRET du cabinet d'expertise-comptable ou de l'association de gestion et de comptabilité.

 La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité.  
 Disponible sur [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) et auprès de votre service des impôts.

Formulaire obligatoire  
(art. 53 A ou 302 septies A bis  
du Code Général des Impôts.)

Désignation de l'entreprise : **KOMMANDO-DIABLOTIN 2010**

et date de clôture de l'exercice :

(À ne remplir que sur les exemplaires en continu)

**31/12/2010**

**D RÉPARTITION DES BÉNÉFICES ET DES DÉFICITS DES SOCIÉTÉS** (Voir renvois page 4)

Ce cadre ne concerne que les sociétés en nom collectif et assimilées, les sociétés en commandite simple, les sociétés en participation et les sociétés créées de fait qui n'ont pas opté pour le régime fiscal des sociétés de capitaux, les sociétés à responsabilité limitée et les sociétés en commandite simple de caractère familial ayant opté pour le régime fiscal des sociétés de personnes, ainsi que les groupements d'intérêts économiques et les sociétés de copropriétaires de navires (art. 48-1 et 48-2 ann.III au CGI).

(Si ce cadre est insuffisant, joindre à la présente déclaration un état du même modèle)

Identification, adresse, qualité (associé, associé-gérant, etc.) des associés, personnes physiques ou morales <b>1</b>	BIC « B » ou BIC non professionnels « M » <b>2</b>	Quote-Part du bénéfice ou du déficit <b>3</b> à prendre en considération pour le calcul de la base d'imposition à l'impôt sur le revenu ou, éventuellement, à l'impôt sur les sociétés <b>3</b>	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit <b>4</b>
YANNICK CADIN	BIC		
10 RUELLE DE L AVOCAT			
72 LE MANS			

Sociétés en commandite simple **4** montant des bénéfices distribués aux commanditaires au cours de l'année \_\_\_\_\_

**E BIC NON PROFESSIONNELS**

Ce cadre concerne :

1 - les résultats des loueurs en meublés non professionnels (personnes non inscrites en qualité de loueur en meublé au RCS et qui réalisent des recettes annuelles inférieures à 23 000 € ou qui retirent de cette activité moins de 50 % de leurs revenus; seuls sont concernés les loueurs en meublés non professionnels qui ont renoncé au bénéfice du régime micro-entreprise) et des membres non professionnels de copropriété de cheval de course ou d'étalon, quelle que soit la date à laquelle les activités ont été créées ;

2 - pour leur montant total, les résultats des autres activités industrielles ou commerciales exercées à titre non professionnel et créées, étendues ou adjointes à compter du 1er janvier 1996. Sont exercées à titre non professionnel les activités qui ne comportent pas la participation personnelle, continue et directe de l'un des membres du foyer fiscal à l'accomplissement des actes nécessaires à ces activités ;

3 - une fraction du résultat des activités mentionnées au 2 créées, étendues ou adjointes avant le 1er janvier 1996, correspondant aux investissements réalisés à compter de cette date.

**Remarque : coexistence au sein d'une même entreprise d'une activité exercée à titre professionnel et d'une activité exercée à titre non professionnel mentionnée au 1 à 3 ci-dessus.**

Le résultat de l'activité exercée à titre non professionnel doit faire l'objet d'une déclaration séparée sauf s'il s'agit de la quote-part de résultat d'une copropriété de cheval de course ou d'étalon ou si l'activité consiste en la location meublée non professionnelle ou est exercée dans le cadre d'une société de personnes. Dans ces derniers cas, le résultat de l'activité exercée à titre non professionnel est déclaré ligne 8 du tableau n° 2031, tandis que le résultat de l'activité professionnelle figure ligne 4 de ce tableau.

Préciser, dans une note jointe à la présente déclaration, les éléments retenus pour la détermination du résultat de l'activité non professionnelle lorsque ceux-ci ont été portés aux lignes WQ et XG du tableau n° 2058 A ou lignes 330 et 350 du tableau n° 2033 B. Une note distincte sera rédigée pour chaque activité non professionnelle.

Les membres de copropriétés de navire non professionnels doivent mentionner leur quote-part dans les résultats de la copropriété, diminuée de l'amortissement de leur part des frais financiers supportés pour cette acquisition; un tableau d'amortissement, dont le modèle figure dans l'instruction du 16 janvier 1996 (BOI 4 G-1-96), doit être joint à la présente déclaration.

**Remarque : La définition des loueurs en meublé non professionnels est modifiée pour l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année 2010.**

Désignation de l'entreprise : **KOMMANDO-DIABLOTIN 2010**

et date de clôture de l'exercice :

(À ne remplir que sur les exemplaires en continu)

**31/12/2010**

**Détermination du résultat de l'exercice**

	Bénéfice	Déficit	Plus-value
Locations meublées non professionnelles ou membres non professionnels de copropriétés de cheval de course ou d'étalon			
Autres BIC non professionnels			
Résultats avant imputation des déficits antérieurs	À reporter case 8a	À reporter case 8b	À reporter case 8c

**RELEVÉ DE CERTAINS FRAIS GÉNÉRAUX**

Cette rubrique ne concerne que les entreprises individuelles <sup>1</sup>, elle doit être remplie lorsque ces frais excèdent, par exercice : 3 000 € pour les cadeaux ou 6 100 € pour les frais de réception

<sup>1</sup> Les autres entreprises doivent utiliser, le cas échéant, le relevé de frais généraux n° 2067.

Exercice

Montant des :

- Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 30 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises).
- Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement.

**G AFFECTATION DES VOITURES DE TOURISME**

figurant à l'actif de l'entreprise ou dont celle-ci a assumé les frais d'entretien. Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle.

Voitures affectées aux dirigeants ou aux cadres

Voitures utilisées pour les besoins généraux de l'exploitation

Caractéristiques <sup>2</sup>	Nom, qualité et adresse de la personne à laquelle la voiture est affectée	Propriétaire <sup>3</sup>	Caractéristiques <sup>2</sup>	Service auquel la voiture est affectée	Propriétaire <sup>3</sup>

<sup>2</sup> Veuillez indiquer la marque et la puissance de la voiture.

<sup>3</sup> Veuillez préciser si l'entreprise est ou non propriétaire du véhicule (mention P ou NP, selon le cas).

**H DIVERS**

NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS. (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

**I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION**

RÉMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les D.A.D.S. et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur la DADS 1 ou modèle 2460 de 2009, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être, le cas échéant, majorés des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	
	Montant des prélèvements financiers effectués à titre personnel au cours de l'exercice (*) .....	
	Montant des apports en capital ou des versements en compte courant faits au cours de l'exercice (*) .....	

(\*) À remplir par les entreprises passibles de l'impôt sur le revenu et dispensées de bilan.

**PLUS-VALUES ACQUISES EN FRANCHISE D'IMPÔT**

Cette rubrique concerne les entreprises qui optent pour le régime simplifié d'imposition et qui entendent se placer sous le régime d'exonération des plus-values. En exerçant pour la première fois l'option pour le régime simplifié, elles peuvent déterminer, en franchise d'impôt, les plus-values acquises à la date de prise d'effet de cette option pour les éléments non amortissables de leur actif immobilisé. Dans cette hypothèse, il conviendra de joindre à la déclaration 2031 une note rédigée sur papier libre portant indication détaillée de la nature et de la valeur des éléments non amortissables réévalués et de la méthode de réévaluation.

Nature des immobilisations non amortissables	Valeur réévaluée	Prix d'acquisition	Plus-value <sup>4</sup>
<b>Report du tableau annexe</b>			

<sup>4</sup> Il convient de reporter chaque année le montant de la plus-value acquise en franchise d'impôt.

Formulaire obligatoire (article 54 quater du code général des impôts)

# RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE \_\_\_\_\_ ou exercice

Désignation de l'entreprise KOMMANDO-DIABLOTIN 2010 du 01/01/2010  
 Adresse 10 RUELLE DE L'AVOCAT 72000 LE MANS au 31/12/2010

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①								
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DEPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

\*\* TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 30 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
<b>Total</b>	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①)			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice ..... (total col. 9 + total col. 10) ⑩		- de l'exercice ..... ⑩	
- de l'exercice précédent ⑩		- de l'exercice précédent ⑩	
Nom et qualité du signataire		À _____ le	
		Signature :	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche

La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité. Disponible sur [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) et auprès de votre service des impôts.

**EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION**



